



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024



TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Chapitre 1 : Le contexte financier et économique.....	3
A) Le contexte hors zone euro	3
B) Le contexte en zone euro	4
C) France.....	5
Chapitre 2 : La loi de finances 2024 - principaux éléments concernant les collectivités locales	9
A) Les principales mesures.....	10
B) Evolution de la fiscalité locale.....	12
C) L'environnement de notre commune	12
1) La Région Grand Est	12
2) Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle	13
3) La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson	14
Chapitre 3 : Situation financière de la commune en 2023	15
A) La section de fonctionnement.....	15
1) Les recettes réelles de fonctionnement.....	16
2) Les dépenses de fonctionnement.....	18
B) La section d'investissement.....	21
1) Le poids de la dette	23
2) L'évolution de la dette.....	23
3) Point sur les emprunts	24
4) Investissements 2023	24
C) Les ratios d'Epargne et d'endettement.....	24
1) La capacité d'autofinancement (CAF) ou Epargne nette	25
2) La capacité de désendettement	26
Chapitre 4 : Les orientations budgétaires 2024	27
A) Les recettes de fonctionnement	27
1) La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).....	27
2) Taxes directes locales	27
3) Produits des services, ventes directes, participations.....	27
4) Autres dotations et recettes.....	27
B) Les dépenses de fonctionnement.....	28
1) Surveiller et contenir les dépenses de fonctionnement.....	28
2) Contenir la masse salariale tout en offrant un service de qualité à la population.	28
C) La programmation des investissements	28
1) Le remboursement du capital des emprunts	28
2) Les investissements courants	28
3) Les grands projets	29
D) La stratégie de financement	31

Introduction

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet au Conseil Municipal de débattre sur les orientations de la collectivité.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe » a modifié différents éléments constitutifs du DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

En référence au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le rapport doit traiter :

- Des orientations budgétaires,
- Des engagements pluriannuels envisagés,
- De la structure et de la gestion de la dette.

En référence à la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018, le rapport présente :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement.

Outil d'information, le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision objective de l'environnement économique et de la situation de la ville afin d'éclairer leurs choix lors du prochain vote du budget primitif. Il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

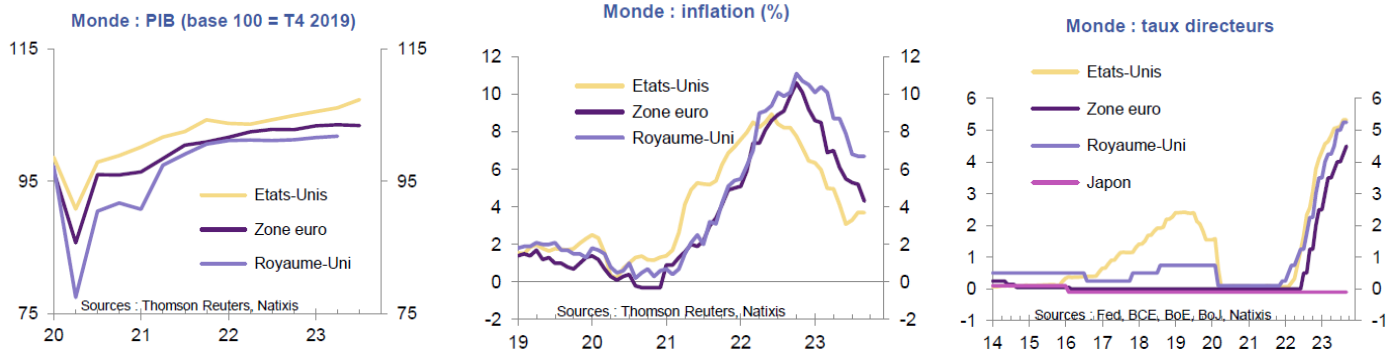
Chapitre 1 : Le contexte financier et économique

A) Le contexte hors zone euro

Monde : une croissance modérée en 2023

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, nous n'envisageons pour l'instant pas un tel scénario dans les économies développées avant 2024. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1% T/T, après +0,3% au T2 et +0,1% au T1.

Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 6,7% en septembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique, mais reste à des niveaux élevés. L'activité s'est montrée peu dynamique à +0,2% T/T au T2 après +0,3% au T1. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,7% en septembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire. En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.



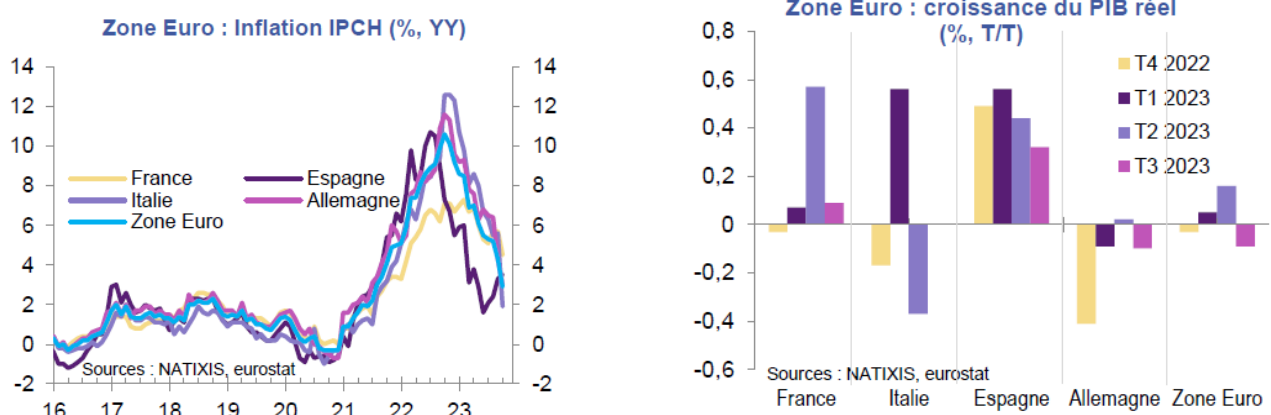
B) Le contexte en zone euro

Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au T1 et au T2, elle était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au T1 (+0%), les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point). Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. La première estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +3,9% au T4 et 5,8% sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, nous prévoyons une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne après l'été prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.



C) France

a. La croissance est plus résiliente qu'attendu

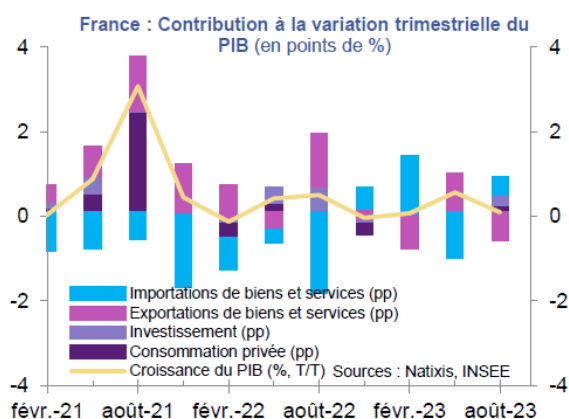
Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Après avoir stagné au premier trimestre (+0% T/T), la croissance économique a retrouvé des couleurs au T2 atteignant +0,5% T/T, malgré l'inflation persistante (IPCH à 6,1% T/T au T2 après 7% au T1), notamment grâce à la bonne performance des exportations (+2,7% T/T après -1,7%) (livraison du paquebot géant Euribia au croisiériste MSC fin mai). La croissance a été plus modeste au T3 2023, avec une hausse de seulement 0,1% T/T en première estimation et des évolutions opposées à celles du T2 en termes de contribution à la croissance.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au T2, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

L'autre bonne nouvelle concerne l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 1,5% au T3, après + 0,9% au T2. L'investissement des ménages a quant à lui stoppé son repli (+0,1%) après 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock accélère et contribue positivement à la croissance du PIB (+0,7point après +0,2 au T2).

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance proche de 1% en moyenne cette année.



France	2022	2023 (p)
PIB (GA, %)	2,5	1,0
Consommation privée (GA, %)	2,3	0,8
Consommation publique (GA, %)	2,5	0,6
Investissement (GA, %)	2,3	2,1
Investissement des entreprises (GA, %)	3,8	4,3
Investissement des ménages (GA, %)	-1,2	-3,5
Exportations (% GA)	7,4	1,4
Importations (GA, %)	8,8	0,6
Commerce extérieur (contrib., PP)	-0,7	0,2
Inflation (IPC, %)	5,2	4,9
Inflation sous-jacente (hors énergie, alim., non transf) (%)	3,8	5,5

Sources : INSEE, NATIXIS

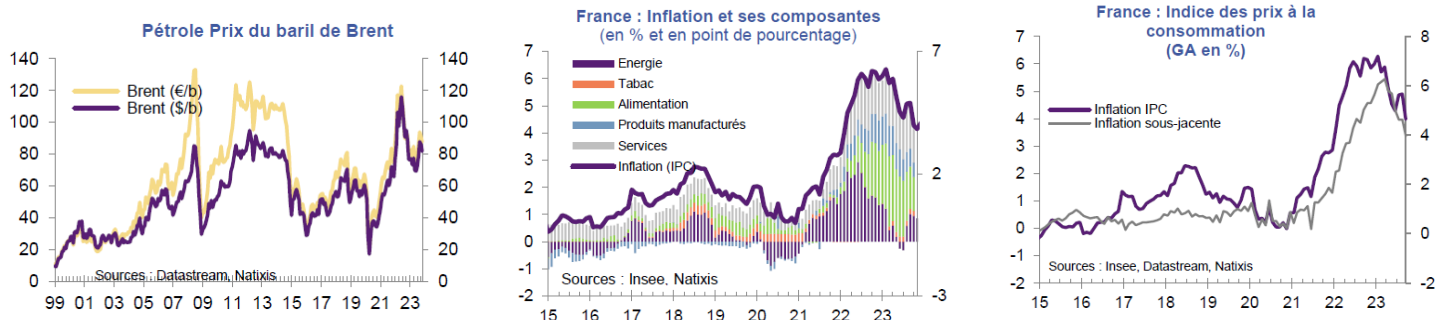
b. Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'IPCH s'est ainsi replié à +5,1% en juillet, avant de rebondir légèrement à +5,7% en août (taux inchangé en septembre). Sur le T3 2023, l'inflation (IPCH) a atteint +5,5% en moyenne, après +6,1% au T2 et +7% au T1. L'inflation sous-jacente reflue également, elle s'établit à +4,6% en septembre et 4% en octobre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi ralenti pour le sixième mois consécutif (+9,7% en septembre contre +15,9% en mars), repassant sous le seuil des 10% pour la première fois depuis septembre 2022. Les prix de l'énergie ont également nettement ralenti jusqu'au mois de juillet (-3,7% en GA), avant de rebondir ensuite (+11,9% en septembre), en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10% au 1er août des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

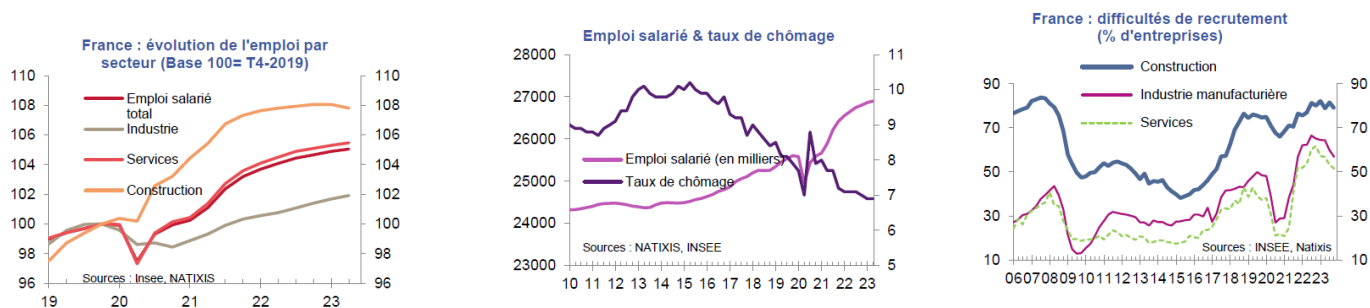


c. Les perspectives d'emploi restent favorables

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Après avoir progressé de 0,4% T/T au T1, l'emploi salarié a fortement ralenti au T2 pour être quasi stable à +0,1% T/T dans le secteur privé comme public. Les premiers chiffres du T3 ont indiqué une légère baisse de l'emploi salarié privé: -17 700 emplois, soit -0,1% T/T. La baisse est concentrée dans l'intérim (-15 300, soit -1,9 % T/T, après -4 300, soit -0,5 % au trimestre précédent) tandis que l'emploi salarié privé hors intérim est stable (-2 300 soit 0 % après +16 500, soit +0,1 % au T2 2023). Au T3, seule l'industrie a créé des emplois (+6400) contre -18600 dans le tertiaire (marchand et non marchand) et -4800 dans la construction. Sur un an, l'emploi salarié reste en hausse de 0,7% en GA, soit 138800 emplois.

Au T2 2023, le taux de chômage a très légèrement augmenté à 7,2% de la population active, après 7,1% T1 (son niveau le plus bas depuis le T2 1982). En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6% au T1, mais a augmenté de 0,3 point sur un an. La part des personnes se trouvant dans une situation de sous-emploi est également stable sur le trimestre à 4,5% après 4,4% tandis que le taux d'activité des 15-64 ans s'est maintenu à son plus haut historique (73,9%).

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.



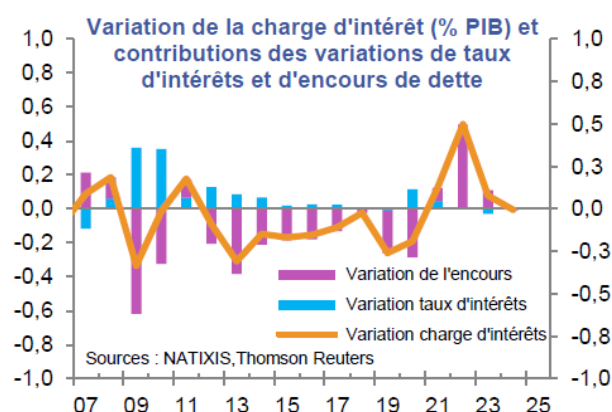
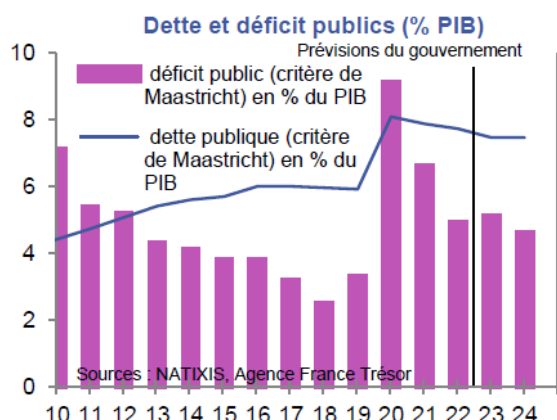
d. Le rétablissement des finances publiques sera lent

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards d'€ des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.



		2022	2023f
Croissance du PIB réel	%, GA	2,5	1,0
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9
Dette publique	% PIB	111,8	109,7
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0

e. L'indice des prix des dépenses communales 2022 (extrait du site de l'AMF)

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de volume de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus forte que celle des ménages, en raison des spécificités de la dépense publique communale. À noter toutefois qu'il ne tient pas compte des mesures gouvernementales de soutien aux communes face à l'inflation.

Base 100 en 2015	Juin 2023		Septembre 2023 (prev.)*		2015-2022
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	119,7	6,6 %	120,6	4,7 %	2,2 %
Indice de prix des dépenses communales y compris charges financières ¹	119,9	7,7 %	120,8	6,0 %	2,1 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	117,2	5,8 %	118,0	5,5 %	1,5 %

* Estimation sur la base de 54 % des indices disponibles à septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août.

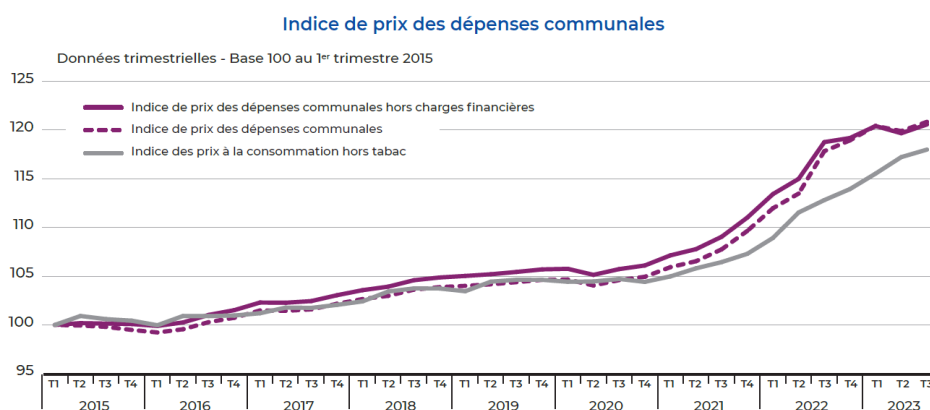
À la fin du 1er semestre 2023, l'indice de prix des dépenses communales progresse bien plus rapidement que l'inflation hors tabac. Cet écart semble toutefois se réduire avec l'estimation d'un trimestre supplémentaire.

Au 30 juin 2023, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières progresse de 6,6 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents. Cette progression, plus élevée que celle de l'indice des prix à la consommation hors tabac, ralentirait toutefois selon l'estimation au 30 septembre 2023, qui fait état d'une hausse de 4,7 %. Cela s'explique notamment par la stabilisation, voire la baisse, de certains indices, en particulier ceux liés aux dépenses énergétiques, principalement par effet de base, les évolutions sur l'année 2022 ayant été très fortement marquées à la hausse.

Y compris charges financières, l'indice augmente de 7,7 % au 1er semestre, et de 6,0 % avec l'estimation un trimestre supplémentaire. L'augmentation du coût des emprunts, et plus globalement des frais financiers, liée aux dix hausses de taux directeurs successives de la BCE depuis juillet 2022 continue de peser fortement sur les dépenses des communes, bien que leur poids reste relativement faible (moins de 2 % des dépenses réelles de fonctionnement).

L'indice des prix à la consommation hors tabac enregistre sur le 1er semestre une progression de 5,8 %, qui passe à 5,5 % avec un trimestre supplémentaire. L'écart sur le troisième trimestre 2023 avec l'indice de prix des dépenses communales (y compris charges financières) se resserre donc nettement, à 0,5 point, alors qu'il était de 2 points en moyenne depuis le troisième trimestre 2022 jusqu'au deuxième trimestre 2023.

Sur la période 2015-2022, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières a augmenté en moyenne de 2,2 % par an (2,1 % y compris charges financières), tandis que l'inflation hors tabac évolue en moyenne de 1,5 % par an.



* Estimation sur la base de 54 % des indices mensuels disponibles pour le mois de septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août 2023. Les indices trimestriels ont été figés à leur niveau du deuxième trimestre 2023.
Source : indices de prix Insee, calculs La Banque Postale

Chapitre 2 : La loi de finances 2024 – principaux éléments concernant les collectivités locales



Les règles du 49.3 ont permis au Gouvernement de faire passer le projet de loi de finances. Deux jours avant la parution au journal officiel, le Conseil constitutionnel a validé le texte à quelques mesures près.

Projetée depuis 2022, la loi de programmation des finances publiques a été publiée le 19 décembre 2023. Son objectif est de calibrer le retour de la France dans les clous européens de déficit et d'endettement. Message à l'Union et aux agences de notation, la trajectoire proposée, très élaborée, est-elle réalisable quand les crises récentes ont escamoté la précédente tentative ? Tout dépendra de la macro-économie, mais aussi de la volonté politique dans un contexte national complexe avec en vue les élections de 2027.

La transition écologique s'impose dans les lois de finances successives. Le rapport Pisani-Ferry Mahfouz a mis des chiffres - qui évolueront - sur son coût. Notre secteur public local, principal pourvoyeur d'infrastructures de nos territoires, va voir ses investissements fortement progresser. Conséquence, il faut de nouveaux indicateurs. Une série d'amendements rend obligatoire (hors petites communes) une logique de budget vert. La dette verte apparaît elle-aussi dans le texte.

En effet, il faut financer ces transitions. Les tensions sur les ressources, dotations mais aussi fiscalité (DMTO) et sur les charges (point d'indice, énergie...) pèsent sur l'autofinancement. Le niveau des taux et les tensions sur la liquidité limitent le recours à l'emprunt classique.

Cadrement macro-économique de la LPFP

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous-secteur de l'administration de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

L'objectif d'évolution de la dette publique est, quant à lui, défini de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette publique (en points de PIB)	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	92,2	91,6	92,4	93,5	94,5	95,4
administrations publiques locales	9,3	9,0	8,9	8,8	8,3	7,6
administrations de sécurité sociale	10,2	9,1	8,4	7,4	6,3	5,1

Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales

L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire nationale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

A) Les principales mesures

❖ Evolution et répartition de la DGF (dotation globale de fonctionnement)

La DGF 2024 est fixée à 27,2 milliards €. Elle est abondée de 320 millions € en 2024, dont 290 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- 150 millions € pour la Dotation de solidarité rurale ;
- 140 millions € pour la Dotation de solidarité urbaine ;
- 30 millions € pour l'abondement de la dotation d'intercommunalité.

❖ Mesures en faveur de la planification écologique

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € en crédits de paiement est décidée dans la LFI 2024.

Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
- la décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
- la préservation des ressources : + 1,2 milliard €
- la transition énergétique : + 1,1 milliard €
- la compétitivité verte : + 1,7 milliard €
- le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €

❖ Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € pour 2024 :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'État renforce le verdissement de ces dotations. Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru à 30 % pour la DSIL (contre 25 % auparavant) et introduit à hauteur de 20 % pour la DETR.

Ainsi, la part consacrée à la transition écologique atteindra 0,5 milliard € en 2024, soit 25 % de ces dotations.

❖ Maintien du Fonds Vert

La loi de finances augmente à 2,5 milliards d'euros en 2024 (contre 2 milliards l'an dernier) le fonds vert destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique. En prévoyant au sein de cette enveloppe un montant de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.

❖ Augmentation du FCTVA

Le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint 7,1 milliards € pour 2024, soit une hausse de 6 %.

Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+ 364 millions €), mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 millions €). En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis le 1er janvier 2021. Pour l'État, cette disposition doit permettre « de soutenir notamment les opérations d'aménagement de terrains sportifs, à moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ou les opérations d'aménagement d'espaces verts et naturels ».

❖ Bouclier tarifaire, amortisseur électricité et filet de sécurité

FILET DE SECURITE	La LFI pour 2024 <i>ne prévoit pas</i> la création d'un nouveau filet de sécurité pour 2024.
BOUCLIER TARIFAIRE	Le dispositif de plafond de prix à 280€/MWh est prolongé cette année. Il sera étendu aux petits consommateurs professionnels (y compris les collectivités territoriales) ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA, pour tous les contrats signés avant le 30 juin 2023.
AMORTISSEUR ELECTRICITE	Reconduit en 2024 dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Seuil de déclenchement de la prise en charge à 250€/MWh (contre 180€/ MWh en 2023) ;- Pas de plafonnement (plafond de 500€/MWh en 2023) ;- Taux de couverture de la facture de 75% (contre 50 % en 2023).

❖ Généralisation des budgets verts

La LFI généralise la démarche de budgétisation verte pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3 500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du compte administratif ou du compte financier unique. Ainsi, ces derniers devront intégrer une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » dès l'exercice 2024.

❖ Dette verte

A partir de l'exercice 2024, les documents financiers des collectivités de plus de 3 500 habitants peuvent comporter une annexe nommée « État des engagements financiers concourant à la transition écologique ».

Afin de favoriser les investissements visant des objectifs environnementaux de transition écologique, cet état mettra en lumière le montant et la part de cette dette dans l'endettement global.

❖ Compte financier unique (CFU)

La LFI décale la généralisation du CFU au plus tard pour l'exercice 2026, contre 2024 actuellement. De plus, il précise qu'une fois mis en œuvre, le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

B) Evolution de la fiscalité locale

❖ Revalorisation des bases locatives de +3,9%

- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour 2023 est égale à l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisée) constatée entre novembre 2022 et novembre 2023.
- La revalorisation atteindra 3,9 % en 2024.

C) L'environnement de notre commune

Evolution de la population

Population au 1er Janvier 2024 :	4 697 habitants
Densité au km ² :	269,8 habitants / km ²

Ce chiffre est pris en compte par la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

1) La Région Grand Est

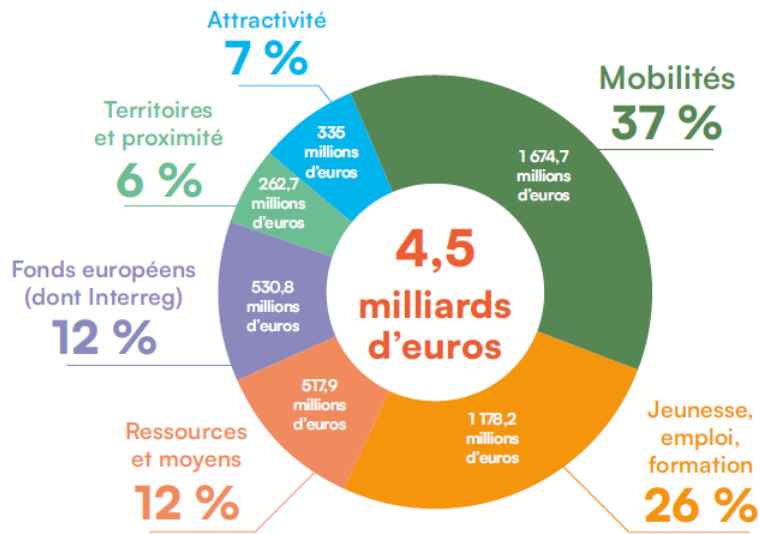
La Région Grand Est a voté son Budget Primitif 2024 qui s'élève à près de 4,5 milliards d'euros contre 3,9 milliards en 2023, soit + 15,38 % d'augmentation.

La Région Grand Est s'est dotée d'un budget offensif et réaffirme sa volonté d'investir à la fois pour apporter des solutions concrètes en réponse aux besoins des habitants et innover pour demain. Investir, c'est ainsi mettre des moyens au service du transport ferroviaire et de la gestion des lycées, qui sont des compétences clés de la Région, accompagner le développement des entreprises et de l'emploi, soutenir la création et l'innovation, être solidaire avec ceux qui sont en difficulté. Il s'agit aussi de préparer l'avenir et de réussir les transformations pour faire du Grand Est une région verte qui agit et qui avance. Pour répondre à tous ces défis, la Région a ciblé **la revitalisation des territoires ruraux et de l'économie de proximité, l'accélération de l'adaptation au changement climatique, la réindustrialisation, la décarbonation des mobilités, le soutien à la jeunesse et la formation.**

Ces orientations majeures pour 2024 font écho à une stratégie inédite de coordination des politiques publiques pour gagner en efficacité et en cohérence.

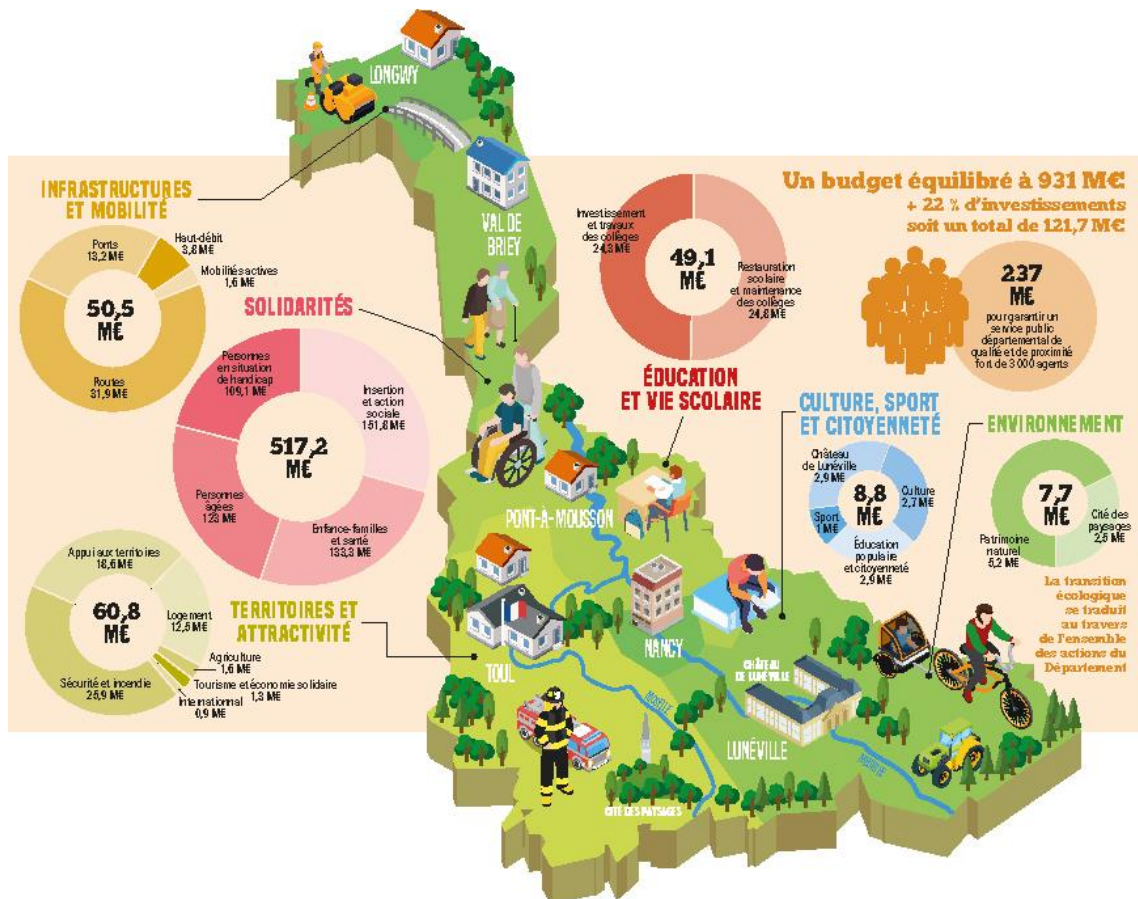
Les chiffres clés du budget 2024

Le budget de la Région pour 2024 s'élève à près de 4,5 milliards d'euros, dont près de 2 milliards mobilisés pour les investissements.



2) Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle

Les élus et les élus du Conseil départemental ont adopté jeudi 14 décembre 2023 le budget 2024 de la collectivité.



QUELQUES DONNÉES

- Un budget 2024 équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 931 M€.
- Une évolution des dépenses de fonctionnement portées à 777,3 M€
- Les Allocations individuelles de Solidarité (APA, PCH, Revenu de Solidarité Active) qui continuent de peser lourdement sur le budget départemental : au total, elles représentent 266,5 M€, soit 34,3% de l'ensemble des dépenses réelles de la collectivité. Le reste à charge du Département, non compensé par des recettes de l'Etat, s'établit à 116,5 M€, soit 44% des dépenses totales des allocations individuelles de solidarité.
- Une faible dynamique des recettes de fonctionnement, à hauteur de + 1,4%.
- Un autofinancement à 23,8 M€, en diminution de 3,2 M€ assurant la couverture du remboursement de l'annuité d'emprunt (23 M€) et limitant l'évolution de l'endettement.
- Une forte progression des dépenses d'investissement hors dette, qui s'établit à 121,7 M€, soit + 22 M€.
- Un emprunt d'équilibre prévisionnel à 83,3 M€ permettant d'accompagner l'effort d'investissement du Département.

3) La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson

Le budget 2024 sera voté lors d'un Conseil communautaire courant mars 2024.

La CCBPAM souhaite poursuivre les objectifs généraux qu'elle s'efforce d'atteindre chaque année :

- Conserver une dynamique de développement du Bassin de vie comme inscrit dans le projet de territoire ;
- Maintenir un niveau raisonnable d'investissements afin de préparer l'avenir et d'accompagner la relance de l'économie locale ;
- Garantir la stabilité des taux de fiscalité ménage (Taxe foncière et Taxe foncière Non Bâti) ;
- Préserver l'autofinancement pour conserver suffisamment de marges de manœuvre.

Chapitre 3 : Situation financière de la commune en 2023

A) La section de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023 (estimé)
Recettes totales de fonctionnement (tous budgets)	5 015 609 €	5 581 236 €	5 729 908 €	6 212 275 €	6 545 916 €
Budget général	3 828 216 €	4 438 303 €	4 350 498 €	4 755 682 €	5 097 467 €
Budget Assainissement	589 403 €	538 040 €	756 455 €	730 823 €	855 401 €
Budget Eau	471 291 €	475 394 €	544 424 €	533 932 €	509 112 €
Budget lotissement Bazonvaux	126 699 €	129 499 €	78 531 €	191 837 €	83 936 €
Recettes réelles de fonctionnement (tous budgets)	4 924 707 €	5 490 006 €	5 636 470 €	6 115 306 €	6 457 458 €
Budget général	3 824 963 €	4 431 880 €	4 344 012 €	4 748 995 €	5 090 981 €
Budget Assainissement	510 867 €	462 347 €	678 617 €	652 939 €	777 647 €
Budget Eau	462 177 €	466 280 €	535 310 €	525 084 €	504 894 €
Budget lotissement Bazonvaux	126 699 €	129 499 €	78 531 €	188 287 €	83 936 €
Dépenses totales de fonctionnement (tous budgets)	3 342 763 €	3 541 927 €	3 461 364 €	3 793 590 €	4 266 870 €
Budget général	2 492 366 €	2 686 465 €	2 641 167 €	2 847 794 €	3 313 486 €
Budget Assainissement	490 178 €	522 848 €	499 665 €	521 122 €	596 340 €
Budget Eau	308 648 €	281 646 €	320 532 €	316 772 €	357 043 €
Budget lotissement Bazonvaux	51 572 €	50 968 €	0 €	107 902 €	0 €
Dépenses réelles de fonctionnement (tous budgets)	2 800 447 €	2 841 652 €	2 921 345 €	3 088 064 €	3 551 308 €
Budget général	2 366 467 €	2 394 245 €	2 488 504 €	2 634 977 €	2 992 081 €
Budget Assainissement	195 143 €	228 094 €	179 612 €	201 119 €	275 607 €
Budget Eau	238 838 €	219 312 €	253 229 €	248 418 €	283 620 €
Budget lotissement Bazonvaux	0 €	0 €	0 €	3 550 €	0 €
Masse salariale (tous budgets)	1 587 274 €	1 537 086 €	1 623 468 €	1 729 109 €	1 725 794 €
Budget général	1 423 031 €	1 399 800 €	1 486 317 €	1 602 597 €	1 591 501 €
Budget Assainissement	80 656 €	67 282 €	66 508 €	62 316 €	65 832 €
Budget Eau	83 587 €	70 005 €	70 643 €	64 197 €	68 461 €
Budget lotissement Bazonvaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

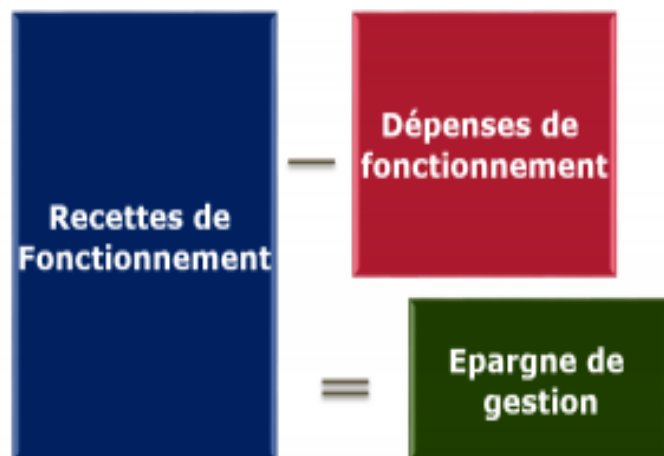
Les recettes réelles de fonctionnement, en comparaison avec 2022, ont augmenté de 5,60%.

La moyenne depuis 2019 se situe à 5 724 789 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement, en comparaison avec 2022, ont augmenté de 15,00 %.

La moyenne depuis 2019 se situe à 3 040 563 €.

Les charges de personnel ont baissé de 0,19 % entre 2023 et 2022.



Epargne de gestion

Pour l'année 2023, la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement se traduit par un excédent de fonctionnement dit Epargne de Gestion de 2 906 150 €.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Budget général	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimé)	Variation 2023/2022 (en €)	Variation 2023/2022 (en %)
Chapitre 013 : Atténuations de charges	83 787,40 €	90 842,52 €	79 675,68 €	6 326,56 €	3 600,92 €	-2 725,64 €	-43,08%
Chapitre 70 : Produits des services	330 067,54 €	243 523,48 €	262 471,31 €	319 458,58 €	442 237,75 €	122 779,17 €	38,43%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	2 093 195,94 €	2 123 941,96 €	2 251 783,09 €	2 533 935,81 €	2 712 350,78 €	178 414,97 €	7,04%
Chapitre 74 : Dotations et participations	869 152,09 €	883 612,24 €	942 748,90 €	904 736,31 €	946 083,98 €	41 347,67 €	4,57%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	337 454,30 €	485 812,88 €	361 310,07 €	374 693,72 €	359 115,62 €	-15 578,10 €	-4,16%
Chapitre 76 : Produits financiers	52,00 €	2,50 €	2,50 €	3,00 €	5,00 €	2,00 €	66,67%
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	111 253,88 €	234 588,26 €	76 463,76 €	194 066,43 €	211 812,21 €	17 745,78 €	9,14%
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	369 556,44 €	369 556,44 €	415 774,25 €	415 774,25 €	0,00 €	0,00%
TOTAL RRF	3 824 963,15 €	4 431 880,28 €	4 344 011,75 €	4 748 994,66 €	5 090 980,51 €	341 985,85 €	7,20%

Budget Assainissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimé)	Variation 2023/2022 (en €)	Variation 2023/2022 (en %)
Chapitre 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 70 : Produits des services	482 839,77 €	458 807,70 €	618 372,02 €	589 838,17 €	666 460,00 €	76 621,83 €	12,99%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	4 653,00 €	2 201,00 €	3 412,00 €	1 211,00 €	55,02%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	28 027,45 €	3 538,82 €	55 592,10 €	34 082,54 €	12 088,70 €	-21 993,84 €	-64,53%
Chapitre 76 : Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14,56 €	6,11 €	-8,45 €	-58,04%
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 802,99 €	95 680,39 €	68 877,40 €	256,98%
TOTAL RRF	510 867,22 €	462 346,52 €	678 617,12 €	652 939,26 €	777 647,20 €	124 707,94 €	19,10%

Budget Eau	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimé)	Variation 2023/2022 (en €)	Variation 2023/2022 (en %)
Chapitre 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 70 : Produits des services	462 149,22 €	442 640,52 €	329 629,65 €	313 273,96 €	353 722,34 €	40 448,38 €	12,91%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 522,80 €	1 522,80 €	#DIV/0!
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	25,94 €	5,88 €	10 003,48 €	18 752,36 €	3 751,73 €	-15 000,63 €	-79,99%
Chapitre 76 : Produits financiers	0,00 €	991,05 €	1 001,70 €	3 058,05 €	0,00 €	-3 058,05 €	-100,00%
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	2,16 €	0,00 €	927,00 €	0,00 €	13,05 €	13,05 €	#DIV/0!
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	22 642,93 €	193 748,26 €	190 000,00 €	145 884,26 €	-44 115,74 €	-23,22%
TOTAL RRF	462 177,32 €	466 280,38 €	535 310,09 €	525 084,37 €	504 894,18 €	-20 190,19 €	-3,85%

Budget Lotissement Bazonvaux	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimé)	Variation 2023/2022 (en €)	Variation 2023/2022 (en %)
Chapitre 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 70 : Produits des services	55 016,00 €	54 372,00 €	0,00 €	109 756,00 €	0,00 €	-109 756,00 €	-100,00%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,54 €	0,54 €	#DIV/0!
Chapitre 76 : Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	71 682,83 €	75 127,31 €	78 531,47 €	78 531,47 €	83 935,76 €	5 404,29 €	6,88%
TOTAL RRF	126 698,83 €	129 499,31 €	78 531,47 €	188 287,47 €	83 936,30 €	-104 351,17 €	-55,42%

TOUS BUDGETS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimé)	Variation 2023/2022 (en €)	Variation 2023/2022 (en %)
Chapitre 013 : Atténuations de charges	83 787,40 €	90 842,52 €	79 675,68 €	6 326,56 €	3 600,92 €	-2 725,64 €	-43,08%
Chapitre 70 : Produits des services	1 330 072,53 €	1 199 343,70 €	1 210 472,98 €	1 332 326,71 €	1 462 420,09 €	130 093,38 €	9,76%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	2 093 195,94 €	2 123 941,96 €	2 251 783,09 €	2 533 935,81 €	2 712 350,78 €	178 414,97 €	7,04%
Chapitre 74 : Dotations et participations	869 152,09 €	883 612,24 €	947 401,90 €	906 937,31 €	951 018,78 €	44 081,47 €	4,86%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	365 507,69 €	489 357,58 €	426 905,65 €	427 528,62 €	374 956,59 €	-52 572,03 €	-12,30%
Chapitre 76 : Produits financiers	52,00 €	993,55 €	1 004,20 €	3 061,05 €	5,00 €	-3 056,05 €	-99,84%
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	111 256,04 €	234 588,26 €	77 390,76 €	194 080,99 €	211 831,37 €	17 750,38 €	9,15%
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	71 682,83 €	467 326,68 €	641 836,17 €	711 108,71 €	741 274,66 €	30 165,95 €	4,24%
TOTAL RRF TOUS BUDGETS	4 924 706,52 €	5 490 006,49 €	5 636 470,43 €	6 115 305,76 €	6 457 458,19 €	342 152,43 €	5,60%

a. La fiscalité

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Taux taxe d'habitation	13,27%	13,27%	13,27%*	13,27%*	13,27%
Taux taxe foncière sur le bâti	14,00%	14,00%	31,86%	32,34%	32,34%
Taux taxe foncière sur le non bâti	28,90%	28,90%	29,48%	29,92%	29,92%

* taux Taxe d'Habitation maintenu au taux de 2020 pour les résidences secondaires et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

En 2023, les taux n'ont pas évolué.

b. Les dotations

Les dotations ont augmenté de 0,01% en 2023.

Dotations	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Dotation Globale de Fonctionnement	442 958 €	439 210 €	434 618 €	434 885 €	428 941,00 €	-1,37%
Dotation de solidarité rurale	241 557 €	253 114 €	266 952 €	282 839 €	293 239,00 €	3,68%
Dotation nationale de péréquation	36 694 €	26 121 €	25 131 €	25 534 €	21 181,00 €	-17,05%
TOTAL	721 209 €	718 445 €	726 701 €	743 258 €	743 361 €	0,01%

2) Les dépenses de fonctionnement

Budget général	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimé)	Variation 2023/2022 (en €)	Variation 2023/2022 (en %)
Chapitre 011 : Charges à caractère général	638 969,78 €	652 497,23 €	703 760,48 €	704 504,81 €	923 002,93 €	218 498,12 €	31,01%
Chapitre 012 : Charges de personnel	1 423 030,82 €	1 399 799,72 €	1 486 317,00 €	1 602 596,91 €	1 591 501,49 €	-11 095,42 €	-0,69%
Chapitre 014 : Atténuation de produits	84 198,00 €	86 468,00 €	86 343,00 €	86 495,00 €	93 050,00 €	6 555,00 €	7,58%
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	204 705,36 €	237 963,11 €	199 855,52 €	231 008,22 €	195 574,89 €	-35 433,33 €	-15,34%
Chapitre 66 : Charges financières	12 052,62 €	10 561,52 €	7 924,03 €	6 165,64 €	5 809,78 €	-355,86 €	-5,77%
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	3 510,00 €	6 955,64 €	4 304,33 €	4 206,60 €	13 918,20 €	9 711,60 €	230,87%
Chapitre 68 : Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	169 223,29 €	169 223,29 €	#DIV/0!
Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
TOTAL DRF	2 366 466,58 €	2 394 245,22 €	2 488 504,36 €	2 634 977,18 €	2 992 080,58 €	357 103,40 €	13,55%

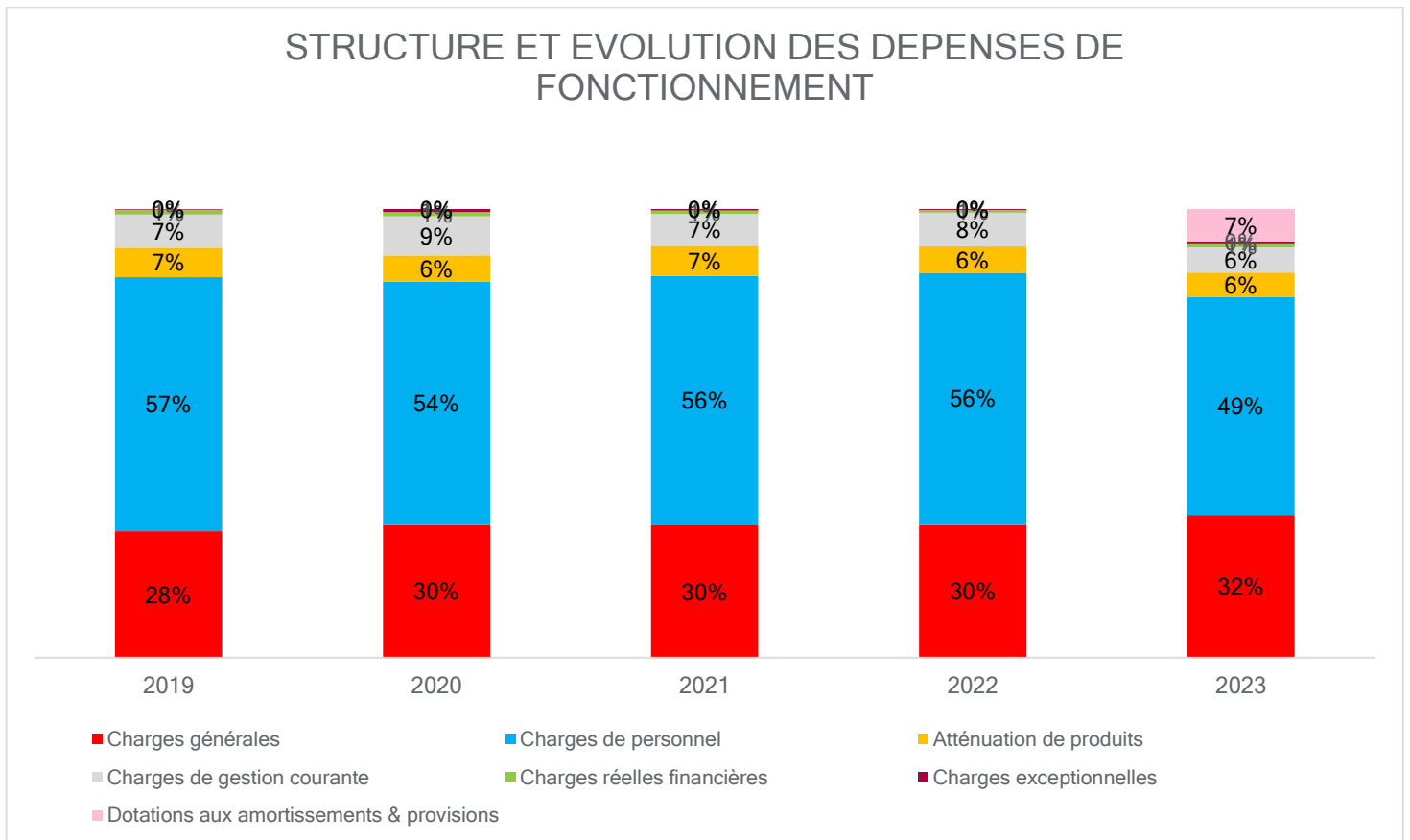
Budget Assainissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimé)	Variation 2023/2022 (en €)	Variation 2023/2022 (en %)
Chapitre 011 : Charges à caractère général	94 684,92 €	131 664,74 €	89 477,45 €	123 761,33 €	139 554,34 €	15 793,01 €	12,76%
Chapitre 012 : Charges de personnel	80 656,18 €	67 281,54 €	66 507,73 €	62 315,54 €	65 831,70 €	3 516,16 €	5,64%
Chapitre 014 : Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	1 484,82 €	4 953,96 €	3 755,24 €	503,75 €	1 503,89 €	1 000,14 €	198,54%
Chapitre 66 : Charges financières	17 634,86 €	17 296,39 €	13 555,73 €	13 464,85 €	24 993,97 €	11 529,12 €	85,62%
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	682,02 €	6 897,63 €	6 316,13 €	1 073,83 €	0,00 €	-1 073,83 €	-100,00%
Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements, dépréc. & provision	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 723,42 €	43 723,42 €	#DIV/0!
TOTAL DRF	195 142,80 €	228 094,26 €	179 612,28 €	201 119,30 €	275 607,32 €	74 488,02 €	37,04%

Budget Eau	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimé)	Variation 2023/2022 (en €)	Variation 2023/2022 (en %)
Chapitre 011 : Charges à caractère général	53 947,73 €	59 896,91 €	68 937,23 €	86 390,08 €	64 940,91 €	-21 449,17 €	-24,83%
Chapitre 012 : Charges de personnel	83 587,09 €	70 004,98 €	70 643,18 €	64 196,86 €	68 461,16 €	4 264,30 €	6,64%
Chapitre 014 : Atténuation de produits	99 172,00 €	79 573,00 €	109 817,00 €	96 565,00 €	102 499,00 €	5 934,00 €	6,15%
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	1 524,12 €	4 790,32 €	3 462,17 €	750,90 €	2 113,29 €	1 362,39 €	181,43%
Chapitre 66 : Charges financières	13,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	593,29 €	5 046,84 €	369,05 €	514,92 €	1 449,00 €	934,08 €	181,40%
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements, dépréc. & provision	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 156,28 €	44 156,28 €	#DIV/0!
Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
TOTAL DRF	238 837,85 €	219 312,05 €	253 228,63 €	248 417,76 €	283 619,64 €	35 201,88 €	14,17%

Budget Lotissement Bazonvaux	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimé)	Variation 2023/2022 (en €)	Variation 2023/2022 (en %)
Chapitre 011 : Charges à caractère général	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 550,00 €	0,00 €	-3 550,00 €	-100,00%
Chapitre 012 : Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 014 : Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 66 : Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
TOTAL DRF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 550,00 €	0,00 €	-3 550,00 €	-100,00%

TOUS BUDGETS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimé)	Variation 2023/2022 (en €)	Variation 2023/2022 (en %)
Chapitre 011 : Charges à caractère général	1 978 358,39 €	844 058,88 €	862 175,16 €	918 206,22 €	1 127 498,18 €	209 291,96 €	22,79%
Chapitre 012 : Charges de personnel	1 587 274,09 €	1 537 086,24 €	1 623 467,91 €	1 729 109,31 €	1 725 794,35 €	-3 314,96 €	-0,19%
Chapitre 014 : Atténuation de produits	183 370,00 €	166 041,00 €	196 160,00 €	183 060,00 €	195 549,00 €	12 489,00 €	6,82%
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	207 714,30 €	247 707,39 €	207 072,93 €	232 262,87 €	199 192,07 €	-33 070,80 €	-14,24%
Chapitre 66 : Charges financières	29 701,10 €	27 857,91 €	21 479,76 €	19 630,49 €	30 803,75 €	11 173,26 €	56,92%
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	4 785,31 €	18 900,11 €	10 989,51 €	5 795,35 €	15 367,20 €	9 571,85 €	165,16%
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements, dépréc. & provision	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	257 102,99 €	257 102,99 €	#DIV/0!
Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
TOTAL DRF TOUS BUDGETS	2 800 447,23 €	2 841 651,53 €	2 921 345,27 €	3 088 064,24 €	3 551 307,54 €	463 243,30 €	15,00%

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



a. Les charges à caractère général

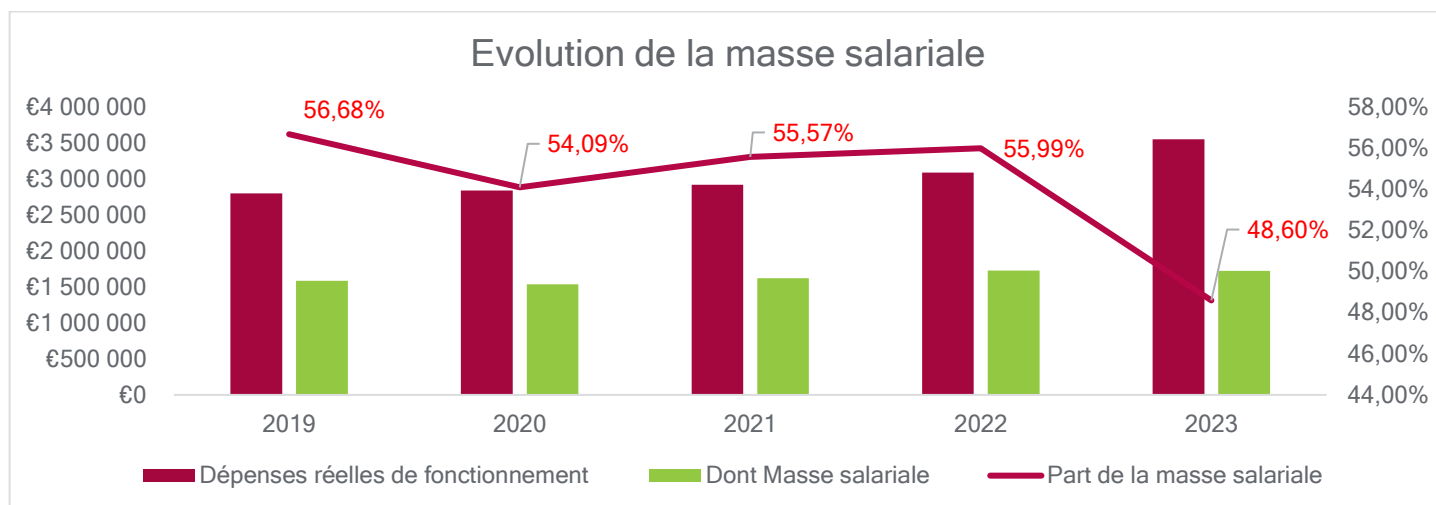
D'un montant de 1 127 498,18 €, les charges à caractère général sont inférieures de -121 754 € par rapport au budget prévisionnel. Elles ont cependant augmenté de plus de 209 292 € soit plus 22,79 % par rapport à 2022.

Cette augmentation concerne en majorité les fluides (électricité et chauffage) : + 169 231 € soit + 71 % par rapport à 2022.

b. Les dépenses de personnel

Les charges de personnel ont baissé de 3 315 € (-0,19%) par rapport à 2022.

Le coût du personnel représente environ 48,60 % des dépenses totales de fonctionnement (55,99 % en 2022).



B) La section d'investissement

	2019	2020	2021	2022	2023 (estimé)
Recettes totales d'investissement (tous budgets)	4 419 485 €	3 892 300 €	4 296 823 €	4 827 613 €	5 085 674 €
Budget général	3 174 951 €	2 645 355 €	3 356 116 €	3 650 641 €	3 905 019 €
Budget Assainissement	658 002 €	563 085 €	399 534 €	559 140 €	656 143 €
Budget Eau	534 960 €	632 892 €	541 172 €	513 480 €	524 512 €
Budget lotissement Bazonvaux	51 572 €	50 968 €	0 €	104 352 €	0 €
Recettes réelles d'investissement (tous budgets)	3 683 362 €	2 986 065 €	3 541 519 €	3 954 362 €	4 220 189 €
Budget général	2 879 535 €	2 178 020 €	2 988 168 €	3 270 098 €	3 433 691 €
Budget Assainissement	338 678 €	248 887 €	79 481 €	239 137 €	335 410 €
Budget Eau	465 150 €	559 158 €	473 869 €	445 126 €	451 088 €
Budget lotissement Bazonvaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dépenses totales d'investissement (tous budgets)	4 159 785 €	3 883 672 €	3 102 337 €	3 855 808 €	3 645 733 €
Budget général	2 621 529 €	2 448 997 €	2 160 345 €	3 127 174 €	3 301 676 €
Budget Assainissement	1 072 425 €	977 194 €	564 563 €	343 925 €	148 199 €
Budget Eau	115 802 €	159 023 €	129 939 €	133 669 €	49 169 €
Budget lotissement Bazonvaux	350 029 €	298 458 €	247 490 €	251 040 €	146 688 €
Dépenses réelles d'investissement (tous budgets)	3 870 560 €	3 586 483 €	2 798 613 €	3 591 114 €	3 407 353 €
Budget général	2 448 911 €	2 267 459 €	1 943 574 €	2 952 762 €	3 145 267 €
Budget Assainissement	969 600 €	882 057 €	486 725 €	266 041 €	70 445 €
Budget Eau	102 019 €	138 509 €	120 825 €	124 821 €	44 952 €
Budget lotissement Bazonvaux	350 029 €	298 458 €	247 490 €	247 490 €	146 688 €

Les recettes réelles d'investissement, en comparaison avec 2022, ont augmenté de 6,72 %.
La moyenne depuis 2019 se situe à 3 677 099 €.

Les dépenses réelles d'investissement, en comparaison avec 2022, ont diminué de 5,12 %.
La moyenne depuis 2019 se situe à 3 450 824 €.

Recettes réelles d'investissement

TOUS BUDGETS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimé)	Variation 2023/2022 (en €)	Variation 2023/2022 (en %)
Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté	778 177,96 €	972 580,41 €	670 226,90 €	1 607 004,51 €	1 118 493,20 €	-488 511,31 €	-30,40%
Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	2 177 008,23 €	1 756 064,90 €	1 964 954,54 €	1 777 607,48 €	2 116 656,62 €	339 049,14 €	19,07%
Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	653 813,57 €	255 905,06 €	857 684,90 €	567 235,21 €	983 880,17 €	416 644,96 €	73,45%
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés	2 650,00 €	1 514,23 €	3 522,20 €	2 284,00 €	1 158,92 €	-1 125,08 €	-49,26%
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	230,45 €	0,00 €	-230,45 €	-100,00%
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	35 712,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 45 : Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	45 130,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
TOTAL RRI TOUS BUDGETS	3 683 362,47 €	2 986 064,60 €	3 541 518,74 €	3 954 361,65 €	4 220 188,91 €	265 827,26 €	6,72%

Dépenses réelles d'investissement

TOUS BUDGETS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimé)	Variation 2023/2022 (en €)	Variation 2023/2022 (en %)
Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté	571 443,45 €	712 880,49 €	661 599,30 €	412 518,26 €		-412 518,26 €	-100,00%
Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés	160 114,22 €	141 439,62 €	121 404,94 €	162 865,86 €	207 623,23 €	44 757,37 €	27,48%
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	171 685,34 €	114 728,38 €	145 028,56 €	192 415,57 €	121 455,49 €	-70 960,08 €	-36,88%
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	90 000,00 €	0,00 €	49 022,86 €	0,00 €	67 520,62 €	67 520,62 €	#DIV/0!
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	220 632,44 €	215 823,07 €	1 075 763,01 €	537 294,77 €	537 525,06 €	230,29 €	0,04%
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	2 648 953,19 €	2 356 121,37 €	738 794,79 €	2 256 379,09 €	2 326 539,94 €	70 160,85 €	3,11%
Chapitre 26 Participations et créances rattachées à des participations	12 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	360,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 45 : Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	45 130,20 €	0,00 €	29 640,00 €	0,00 €	-29 640,00 €	-100,00%
TOTAL DRI TOUS BUDGETS	3 875 228,64 €	3 586 483,13 €	2 798 613,46 €	3 591 113,55 €	3 407 352,54 €	-183 761,01 €	-5,12%

1) Le poids de la dette

La dette communale est très faible comparée aux communes de la même strate.

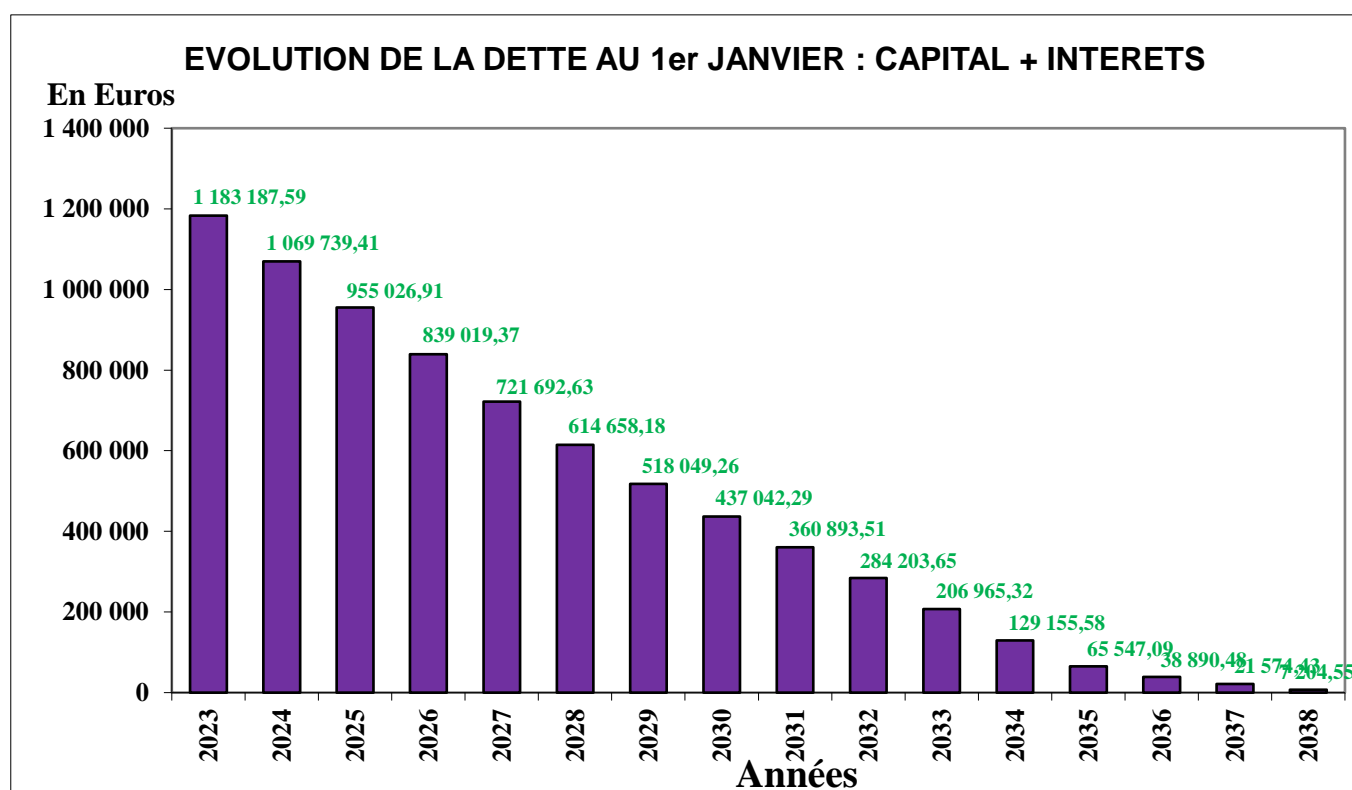
	2019	2020	2021	2022	2023
Encours (dette) au 31/12/N	1 535 723 €	1 396 466 €	1 277 034 €	1 166 495 €	1 054 751 €
Annuité de la dette	186 313 €	165 291 €	140 976 €	128 906 €	141 444 €
dont capital	155 958 €	139 257 €	119 433 €	110 538 €	111 745 €
dont intérêts	30 354 €	26 034 €	21 544 €	18 368 €	29 699 €
Nombre d'habitants	4804	4807	4817	4750	4697
Poids de la dette par habitant	320 €	291 €	265 €	246 €	225 €
Poids des remboursements/habitant/an	39 €	34 €	29 €	27 €	30 €

Le remboursement annuel du capital et le paiement des intérêts représente environ 30 €/an/habitant et le poids de la dette représente environ 225 €/habitant ; contre 699 €/habitant dans le département (source 2023).

En comparaison avec les communes de la même strate, Dieulouard a un niveau d'endettement plus faible, calculé en nombre d'habitants, que ce soit au niveau local ou national.

Dette	Montant en €	Montant en € par hab. pour la catégorie démographique			
		Notre Commune	Département	Région	National
Encours total de la dette au 31/12/2023	1 054 751 €	225 €/hab.	699 €/hab.	589 €/hab.	717 €/hab.
Annuités des dettes bancaires et assimilées	141 444 €	30€/an/hab.	85€/an/hab.	85 €/an/hab.	93 €/hab.

2) L'évolution de la dette



3) Point sur les emprunts

La commune n'a contracté aucun emprunt toxique.

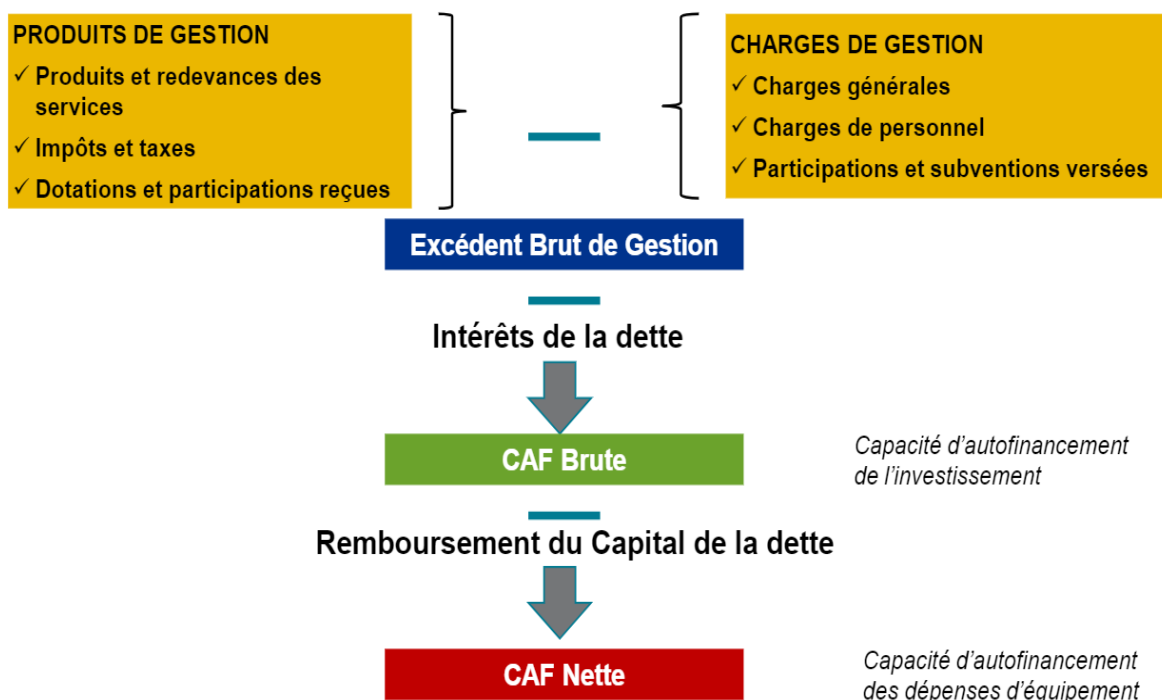
Budget	Etablissements	Type d'emprunt	Fin d'engagement	Capital restant dû au 31/12/2023	Montant de l'emprunt initial	Libellé
Général	CREDIT MUTUEL	Taux fixe	30/01/2029	102 892,91 €	250 000,00 €	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT
Général	CAISSE EPARGNE	Taux fixe	20/06/2027	80 093,25 €	136 417,44 €	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT
Général	CAF 54	Taux fixe	01/10/2033	82 658,00 €	165 316,00 €	PRET CAF POLE ENFANCE
Assainissement	CREDIT MUTUEL	Taux fixe	30/06/2038	188 250,74 €	250 000,00 €	TRAVAUX ASSAINISSEMENT
Assainissement	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	Taux révisable	01/05/2034	228 641,90 €	400 000,00 €	TRAVAUX ASSAINISSEMENT
Assainissement	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	Taux fixe	01/11/2034	220 000,00 €	400 000,00 €	TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2014
Assainissement	CRCA LORRAINE	Taux variable	14/03/2036	152 213,97 €	300 000,00 €	EMPRUNT STEP 2010 ASS4
				1 054 750,77 €	1 901 733,44 €	

4) Investissements 2023

Le montant des investissements pour tous les budgets est de 3 407 353 €.

	2019	2020	2021	2022	2023 (estimé)
Montants des dépenses réelles de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	3 870 560 €	3 586 483 €	2 798 613 €	3 591 114 €	3 407 353 €
Montant des dépenses réelles de la section d'investissement par habitant	806 €	746 €	581 €	756 €	725 €
Nbre d'habitants	4804	4807	4817	4750	4697

C) Les ratios d'Epargne et d'endettement



1) La capacité d'autofinancement (CAF) ou Epargne nette

La **capacité d'autofinancement brute** (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

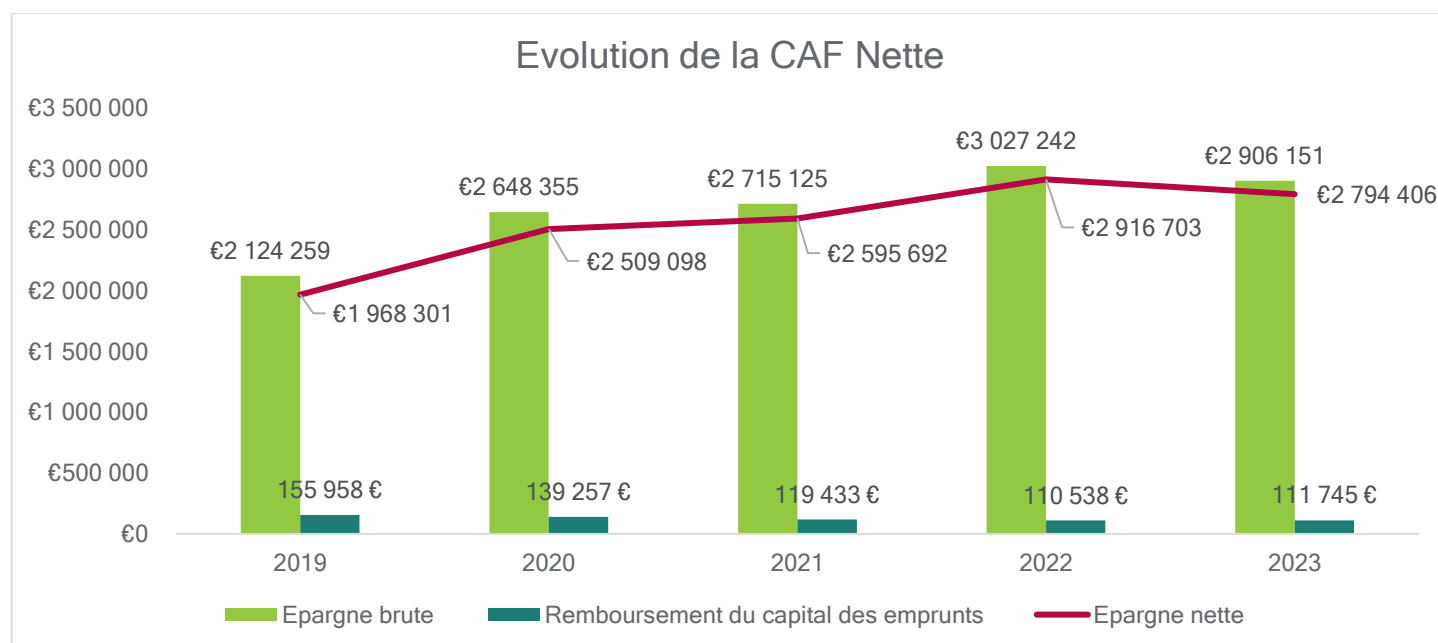
Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La CAF brute est en priorité affectée au **remboursement des dettes en capital**.

La **capacité d'autofinancement nette** (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le **reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement**. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

	2019	2020	2021	2022	2023 (estimé)
Recettes réelles de fonctionnement	4 924 707 €	5 490 006 €	5 636 470 €	6 115 306 €	6 457 458 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 800 447 €	2 841 652 €	2 921 345 €	3 088 064 €	3 551 308 €
Epargne brute	2 124 259 €	2 648 355 €	2 715 125 €	3 027 242 €	2 906 151 €
Remboursement du capital des emprunts	155 958 €	139 257 €	119 433 €	110 538 €	111 745 €
Epargne nette	1 968 301 €	2 509 098 €	2 595 692 €	2 916 703 €	2 794 406 €

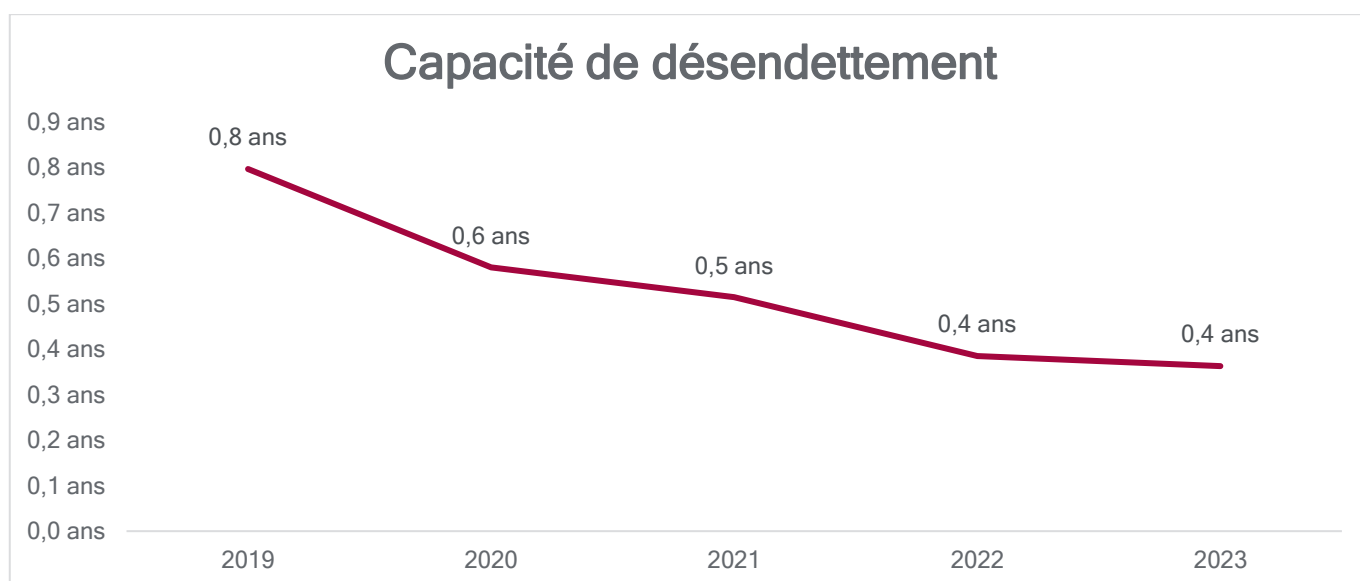


Depuis plusieurs années, la commune dégage une CAF nette suffisante pour le remboursement du capital de la dette et pour la poursuite de nouveaux investissements structurants.

2) La capacité de désendettement

La commune poursuit son désendettement.

	2019	2020	2021	2022	2023 (estimé)
CAF brute	2 124 259 €	2 648 355 €	2 715 125 €	3 027 242 €	2 906 151 €
Remboursement du capital des emprunts	155 958 €	139 257 €	119 433 €	110 538 €	111 745 €
CAF nette	1 968 301 €	2 509 098 €	2 595 692 €	2 916 703 €	2 794 406 €
Encours au 31 décembre	1 691 681 €	1 535 723 €	1 396 466 €	1 166 495 €	1 054 751 €
Capacité de désendettement	0,8 ans	0,6 ans	0,5 ans	0,4 ans	0,4 ans



Chapitre 4 : Les orientations budgétaires 2024

La préanalyse de la situation financière 2024 de la commune nous permet de constater une situation favorable pour poursuivre la mise en œuvre des projets communaux.

A) Les recettes de fonctionnement

1) La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

La dotation forfaitaire d'une commune est composée :

- Du montant de dotation forfaitaire perçu (notifié) en 2023 ;
- D'une part liée, dans le cas général, à la variation de la population entre 2023 et 2024 (cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse de population) ;
- D'un écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil.

Considérant que la population INSEE a légèrement diminué pour 2024 (4697 habitants contre 4750 pour 2023), nous estimons que le montant de la DGF devrait être de 424 000 €.

2) Taxes directes locales

Les valeurs locatives augmenteront de 3,9% en 2024 contre 7,1% en 2023.

Ces valeurs servent de base à l'élaboration du budget des taxes.

3) Produits des services, ventes directes, participations

Le même niveau de recettes est projeté pour les produits des services et ventes directes : accueil périscolaire, cantine, concessions, droits de place, locations immobilières, locations de salles... sont estimés à l'identique à la recette 2023. Soit une recette qui sera de l'ordre de 450 000 euros.

4) Autres dotations et recettes

La **dotation de solidarité Rurale** (DSR) devrait être maintenue en 2024 (environ 293 000 €).

Les dotations communautaires devraient rester constantes :

- **L'Attribution de compensation** (ACM) : environ 361 000 €
- La **Dotation de solidarité communautaire** (DSC) : environ 67 000 €

La **Taxe communale sur la consommation finale d'électricité** (TCCFE) acquittée par les fournisseurs d'électricité nous apporte une recette estimée à 100 000 € pour 2024.

La **Taxe sur les pylônes** permet de percevoir 39 000 euros par an.

Enfin la **Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux** est restée relativement dynamique malgré la hausse des taux d'intérêts (130 000 € perçus). Nous partons sur une recette de 115 000 € pour 2024.

B) Les dépenses de fonctionnement

1) Surveiller et contenir les dépenses de fonctionnement

Comme nous l'avons vu précédemment, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +15 % pour les raisons évoquées.

Il est donc indispensable de poursuivre la recherche de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Au-delà d'autres investissements permettant d'aboutir à des économies d'énergie (exemple : isolation, éclairage led ...), la rationalisation de dépenses de gestion courante doit se poursuivre (électricité, fournitures, ...).

2) Contenir la masse salariale tout en offrant un service de qualité à la population.

Les dépenses de personnel représentent le plus gros poste de dépenses du budget de la section de fonctionnement avec plus de 48,6 % en 2023.

L'objectif pour 2024 est de contenir l'évolution de notre masse salariale (en tenant compte du glissement vieillesse technicité et des réformes gouvernementales) tout en conservant un personnel qualifié pour offrir un service de qualité à la population.

C) La programmation des investissements

Nous avons la volonté de veiller à l'entretien de nos bâtiments communaux tout en engageant des investissements conformes aux engagements que nous avons pris vis-à-vis des habitants.

1) Le remboursement du capital des emprunts

Le remboursement du capital augmente au fur et à mesure que la charge des intérêts diminue. Pour 2024, il sera de 112 980 €.

2) Les investissements courants

La commune possède un patrimoine important (bâtiments, écoles, logements) qu'il faut entretenir régulièrement.

Chaque année, nous devons consacrer entre **100 000 et 150 000 euros** pour les investissements structurels nécessaire à la vie de ce patrimoine.

3) Les grands projets

a. La poursuite et l'achèvement des projets

Marchés et/ou travaux en cours

- Travaux d'aménagement et de valorisation du site Hamonvaux, des Terrasses du Trême et de Notre Dame des Airs
- Travaux de restauration du monument de Notre Dame des Airs
- Travaux d'aménagement de la place de la République
- Création d'une salle sport/culture au Stade Marcel Crusem, d'aménagement de vestiaires, d'un club house et de toilettes PMR pour le club de foot, d'un bassin de récupération des eaux pluviales et d'une fermeture bardée de la tribune existante
- Réalisation d'un terrain synthétique (foot à 5)
- Travaux de désimperméabilisation des cours d'école + création des préaux (Ecole Jean Prouvé et Jean Jaurès)
- Rénovation thermique du Centre socioculturel
- Enfouissement des réseaux rue Jules Ferry et avenue des Platanes
- Marché pluriannuel de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et remplacement des branchements plomb 2023-2026
- Marché pluriannuel de travaux d'amélioration localisée de la voirie 2023-2026

Etudes en cours et/ou marchés de travaux prêts à être lancés

- Aménagement de l'entrée Nord dont enfouissement des réseaux secs
- Rénovation thermique de l'école Jean Jaurès
- Sécurisation des passages piétons à proximité de la Poste et du bureau de tabac
- Maîtrise d'œuvre pour la consolidation et restauration de la façade est du château
- Extension de la vidéoprotection
- Etude de rénovation thermique pour la salle Hofheim
- Maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre Technique Municipal

b. Les nouveaux projets

Budget principal

- Enfouissement des réseaux secs rue Jean Jaurès
- Travaux de gestion des pollutions des sols des anciens sites Milandri et UFP
- Sécurisation du passage à niveau PN9
- Création d'un nouveau terrain Foot5 et Basket 3x3
- Etude concernant le bâtiment des moines
- Etude concernant la maison des associations + création d'une voirie
- Rénovation de logements communaux
- Extension et rénovation de la salle multi-activités

Dans la continuité des années précédentes, des travaux de renouvellement de voiries seront réalisés.

Budget Assainissement

- Travaux concernant le Saut des Maly
- Révision de la STEP

Budget eau

- Remplacement de conduites d'eau pour l'année 2024
- Travaux concernant le Saut des Maly
- Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau
- Réfection du château d'eau DEMAY
- Remplacement des automatismes (Principal et Reprise)
- Filtre à sable

Les tableaux ci-dessous de sont pas des engagements mais un prévisionnel évolutif.

		Budget Investissements – planification (en euros TTC)		
Budget	Investissements	2024	2025	2026
Général	Logiciels	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Général	Matériel Bureau et informatique	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Général	Mobilier	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Général	Véhicules	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Général	Emprunts	112 980,22 €	114 245,57 €	115 541,67 €
Général	Terrain nu	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Général	Travaux de patrimoine	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Général	Travaux d'aménagement et de valorisation du site Hamonvaux, des Terrasses du Trême et de Notre Dame des Airs + Travaux de restauration du monument de Notre Dame des Airs	159 625,00 €		
Général	Travaux d'aménagement de la place de la République	60 567,00 €		
Général	Création d'une salle sport/culture au Stade Marcel Crusem, d'aménagement de vestiaires, d'un club house et de toilettes PMR pour le club de foot, d'un bassin de récupération des eaux pluviales et d'une fermeture bardée de la tribune existante + Réalisation d'un terrain synthétique (foot à 5)	202 334,00 €		
Général	Travaux de désimperméabilisation des cours d'école + création des préaux (Ecole Jean Prouvé et Jean Jaurès)	119 715,00 €		
Général	Rénovation thermique du Centre socioculturel	1 607 334,00 €		
Général	Enfouissement des réseaux rue Jules Ferry et avenue des Platanes	121 411,00 €		
Général	Marché pluriannuel de travaux d'amélioration localisée de la voirie 2023-2026	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €
Général	Aménagement de l'entrée Nord dont enfouissement des réseaux secs	400 000,00 €	943 744,00 €	200 000,00 €
Général	Rénovation thermique de l'école Jean Jaurès	500 000,00 €	1 477 485,00 €	
Général	Sécurisation des passages piétons à proximité de la Poste et du bureau de tabac	45 221,00 €		
Général	Maîtrise d'œuvre pour la consolidation et restauration de la façade est du château	500 000,00 €	800 000,00 €	200 000,00 €
Général	Extension de la vidéoprotection	88 445,00 €		
Général	Etude de rénovation thermique pour la salle Hofheim	25 000,00 €		
Général	Maîtrise d'œuvre + travaux pour la construction du Centre Technique Municipal	50 000,00 €	1 000 000,00 €	600 000,00 €
Général	Enfouissement des réseaux secs rue Jean Jaurès	100 000,00 €	300 000,00 €	
Général	Travaux de gestion des pollutions des sols des anciens sites Milandri et UFP	100 000,00 €		
Général	Sécurisation du passage à niveau PN9	15 500,00 €	300 000,00 €	463 558,00 €
Général	Création d'un nouveau terrain Foot5 et Basket 3x3	150 000,00 €		
Général	Etude concernant le bâtiment des moines	10 000,00 €		
Général	Etude concernant la maison des associations + création d'une voirie	15 000,00 €		
Général	Etude pour l'extension et rénovation de la salle multi-activités	15 000,00 €	500 000,00 €	
TOTAL		4 935 132 €	5 972 475 €	2 116 100 €

		Budget Investissements – planification (en euros TTC)		
Budget	Investissements	2024	2025	2026
Assainissement	Travaux concernant le Saut des Maly	435 600,00 €		
Assainissement	Révision de la STEP	30 000,00 €		
TOTAL		465 600 €	0 €	0 €

		Budget Investissements – planification (en euros TTC)		
Budget	Investissements	2024	2025	2026
Eau	Marché pluriannuel de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et remplacement des branchements plomb 2023-2026	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €
Eau	Travaux concernant le Saut des Maly	444 000,00 €		
Eau	Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau	100 000,00 €		
Eau	Diagnostic du château d'eau DEMAY	21 264,00 €		
Eau	Réfection du château d'eau DEMAY	250 000,00 €		
Eau	Remplacement des automatismes (Principal et Reprise)	75 000,00 €		
		1 130 264 €	240 000 €	240 000 €

D) La stratégie de financement

Le besoin de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses sur les recettes réalisées au cours de l'exercice, y compris les restes à réaliser.

Il est couvert par les « réserves » internes de la collectivité (excédent de fonctionnement reporté) et peut également nécessiter des emprunts nouveaux.

Le socle de la structure financière de la ville lui permet de couvrir entièrement le besoin de financement.

Au-delà du partenariat au sein du bloc local entre la Ville et la Communauté de communes, la recherche et la mobilisation de financeurs extérieurs continuera de faire partie de notre stratégie de financement. DETR, DSIL, FNADT, Fonds Vert, FIPD, Région Grand Est, Département, Agence de l'Eau, SDE 54, PNRL, Fondation du patrimoine, Agence Nationale du Sport, FFF, appels à projets nationaux, financements européens, ..., sont autant de partenaires qui seront mobilisés.

Conclusion

Dans un système de contraintes financières fortes, la priorité est donnée au bien-être des habitants.

Pour autant, la recherche de l'équilibre budgétaire qui est une obligation pour les collectivités territoriales, doit être permanente afin de dégager des marges de manœuvre permettant de favoriser le développement de l'investissement, de la gestion du patrimoine et du maintien d'une certaine qualité de services.

Cette recherche se fera aussi bien sur le plan des économies de fonctionnement à travers le plan de maîtrise des dépenses qu'à travers l'exploration de ressources nouvelles.